



Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 031-213104219-20250703-DEL2025_05_04-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 03 juillet 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	23	
DATE DE LA CONVOCATION			
27 juin 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
27 juin 2025			

Etaient présents : 15

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, CARRIERE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 08

Mme TARDIEU avait donné procuration à M. GUERRIOT
M. GAROUSTE avait donné procuration à Mme BESOMBES
M. RENOUX avait donné procuration à Mme RAHIN
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
M. MIJOLE avait donné procuration à Mme GAMBET
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à M. BERGONZAT

Absents : 04

M BONTEMPS
Mme MARTY
M. PIRIOU
M PERON

Mme MARTIN RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-05-04

SIVOM SAGE - Avis sur modification des Statuts

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 28/2025 du 28 avril 2025, du SIVOM Saurdrune Ariège Garonne (SAGe) par laquelle, le syndicat :

- Approuve l'extension de ses compétences (modification de l'article 2 des statuts) et engage la procédure du L5211-17 du CGCT,



Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le *04/07/25*
ID : 031-213104219-20250703-DEL2025_05_04-DE

- Approuve les modifications des articles 12 et 13 des statuts et engage la procédure du L5211-20 du CGCT,
- Approuve les statuts ainsi modifiés.

Ces modifications ont pour objet :

- D'introduire deux nouvelles compétences à la carte suivantes et d'engager la procédure de l'article L5211-17 du CGCT afin de modifier l'article 2 des statuts : Energies renouvelables et réseaux de chaleur,
- De modifier la liste des domaines de prestation en y introduisant les mentions « énergies renouvelables », et « gestion des milieux aquatique et prévention des inondations »,
- De modifier l'article 13 des statuts afin de lever l'amalgame entre les notions de contribution des membres et de redevances des usagers en établissant deux tableaux : l'un listant les compétences financées par les contributions des membres et l'autre (purement informatif) listant les compétences financées par des redevances usagers (en lieu et place des termes tarif usagers)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'extension des compétences du SIVOM et les modifications des statuts.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

APPROUVE l'extension de ses compétences (modification de l'article 2 des statuts) et engage la procédure du L5211-17 du CGCT,

APPROUVE les modifications des articles 12 et 13 des statuts et engage la procédure du L5211-20 du CGCT,

APPROUVE les statuts ainsi modifiés.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 03 juillet 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

